



Extrait du registre des délibérations

Du Conseil d'Administration Du Centre Communal d'Action Sociale De la Commune de BRISCOUS

Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 7
Nombre de membres ayant donné procuration : 0

Convocation adressée le 05 avril 2024
Affichée le 05 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'avril à 18 h 00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Briscous s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Fabienne ETCHEGARAY Vice-Présidente.

Présents : Christine CHEVERRY PALUAT, Mickaël DACHARY, Maryannick DOYHENARD, Fabienne ETCHEGARAY, Didier JUILLET, Michel PINAQUY, Jorge RAMIREZ,

Absents ou excusés : Stéphanie LAFOURCADE, Gaëlle REISDORFFER, Yoann RUAUD ;

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer

Secrétaire de séance : Christine CHEVERRY PALUAT

DCA 7 : Demande de secours

Mme la Vice-Présidente présente au Conseil d'administration une demande de secours exceptionnel formulée par l'animateur local Insertion Emploi (ALIE) - Conseil Départemental dans les termes suivants :

Madame, 58 ans, divorcée, sans enfant à charge, est bénéficiaire du RSA depuis novembre 2023 (orientée vers l'ALIE le 14 novembre) à la suite d'un arrêt maladie l'empêchant de continuer à travailler en intérim (dernières missions : ASH en clinique, La main tendue SAD, Labeyrie).

Aujourd'hui sa mission est terminée depuis le 30 novembre. Elle a perçu son dernier salaire le 12 décembre et depuis ce mois-ci n'a plus de revenus.

Comme Madame l'explique, son véhicule est nécessaire pour lui permettre de pouvoir reprendre un emploi intérimaire, or ses moyens ne lui permettent pas de prendre toutes les réparations à sa charge.

Le Fonds Social RSA est nécessaire pour que Madame puisse retourner dans l'emploi et sortir du dispositif. Par ailleurs, est sollicité le CCAS de Briscous la même hauteur (500 €) ce qui, dans le cas d'un accord de ces 2 aides, ramènerait la participation de Madame à 595 € (le montant total du devis se portant à 1 595 €).

Dans l'attente, elle suit un parcours de soin (kinésithérapie) et doit rester sans activité afin d'être en mesure de reprendre. L'accompagnement pourra porter sur la recherche d'emploi plus compatible avec sa santé, le dernier emploi en usine ayant été trop dur physiquement.

Madame voudrait reprendre l'emploi au plus vite pour les raisons financières évoquées.

Je conseille à Madame de prendre le temps de la récupération physique et celui de la réparation de la voiture car l'utiliser avant la réparation risque de la mettre définitivement hors d'état de fonctionner et donc de rendre le retour l'emploi encore plus difficile.

Madame a cependant effectué une mission de remplacement par l'intérim d'une durée d'un jour.

Au vu de la motivation et la situation générale de Madame, avis très favorable du référent.

Invité à délibérer le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à cette demande, le montant de l'aide de 595.00 € sera versé au garage effectuant les réparations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

C.C.A.S BRISCOUS
MAIRIE
64240 BRISCOUS
Tél : 05 59 31 78 34

La Vice-Présidente,

Fabienne ETCHEGARAY

